

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe des Professions libérales

Face aux fragilités structurelles des territoires d’Outre-mer, la stratégie économique de la France s’est longtemps limitée à soutenir la croissance et à réduire les écarts de développement par le biais d’aides fiscales à l’investissement, la pratique de l’octroi de mer ou encore la sur-rémunération des fonctionnaires.

Mais ces mesures ont démontré leur insuffisance au regard des fragilités économiques et sociales des territoires ultramarins qui ne cessent de s’aggraver :

- Un taux de pauvreté trois fois plus élevé qu’en métropole ;
- Un taux de chômage atteignant 27%, soit le triple de celui de la métropole ;
- Ou encore des écarts de prix variant de 22% à 38% pour les seuls produits alimentaires.

Si les territoires d’Outre-mer souffraient déjà de la précarité avant la COVID, la crise économique et sociale consécutive à cette pandémie prend une dimension encore plus alarmante dans ces territoires.

Heureusement, l’enveloppe de 1,5 milliard d’euros consacré par le Plan de relance outre-mer devrait permettre de limiter les conséquences de la crise due à la COVID. Mais devons-nous pour autant nous en contenter ?

Comme le souligne l’avis, des mesures d’envergure tenant compte des spécificités des territoires ultramarins doivent être rapidement adoptées. Mais elles ne doivent pas être de nature conjoncturelle mais bien structurelle.

C’est pourquoi l’objectif de l’avis est d’assurer la pleine efficacité du Plan de relance national pour les Outre-mer, en proposant d’en préciser certaines mesures et en les inscrivant dans la perspective plus globale du droit à l’égalité réelle des citoyens d’Outre-mer au sein du peuple français.

Le groupe des professions libérales souscrit à cette ambition et souhaite insister sur deux préconisations de l’avis :

- D’une part, sur celle préconisant d’accompagner la sortie des prêts garantis par l’État car la pérennité des entreprises et des emplois qui en découlent doit être une priorité ;
- D’autre part, sur celle préconisant de définir des filières d’excellence afin de développer un véritable tissu économique de TPE et de PME locales qui proposeront de nombreux emplois qualifiés.

Pour le groupe des professions libérales, qui conseillent, défendent ou soignent 5 millions de Français au quotidien sur tout le territoire, y compris en Outre-mer, seules des avancées significatives pour l'égalité réelle des Ultramarins mettront fin à ce sentiment qui règne dans les territoires d'Outre-mer : celui de se sentir comme les « oubliés de la République ».

Pour toutes ces raisons, le groupe des professions libérales remercie les trois rapporteurs ainsi que l'ensemble des membres de la délégation à l'Outre-mer pour la qualité de leur travail et a voté l'avis.